



Réhabilitation et restauration de la continuité écologique sur le site de Prades



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont





Localisation du seuil de Prades dans le département de la Lozère

Le secteur du projet : les gorges du Tarn

- Contexte géologique et hydrographique

Un système hydrographique particulier entre granite et calcaire
Des variations de débit de type « cévenol »

- Contexte biologique

Espèces repères : truite fario et vandoise rostrée
Continuité écologique et génétique de la truite

- Contexte réglementaire

Liste 1 : tous les cours d'eau du bassin du Tarn Lozérien

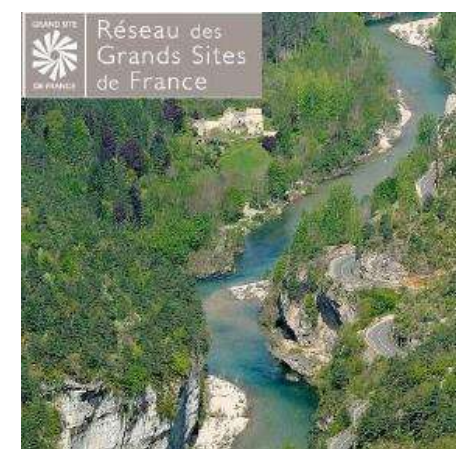
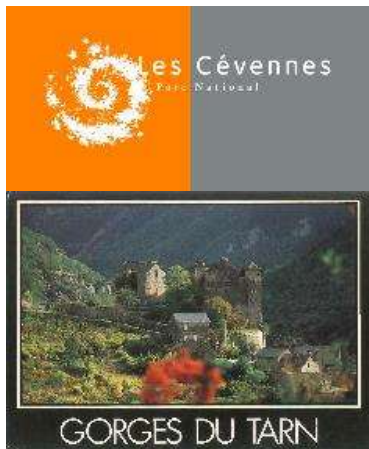
Liste 2 : le cours du Tarn dans les gorges + secteur aval du Tarnon + Mimente
6 ouvrages « Grenelle »





Histoire d'un site

- Construction du moulin de Prades au XI^{ème} siècle Production saisonnière d'huile et de farine, puissance 6 CV
- Château inscrit au monument historique, Création du Parc National des Cévennes (1897-1970)
- 15 avril 1987 : transformation en microcentrale 484 kW max – 30 ans
- Développement du tourisme vert, création du site classé (2002) et de sites Natura2000





L'ouvrage et sa zone d'incidence

- Hauteur maximale de chute 2.9 m, 4 m de large et 110 mètres de long
- Face au château de Prades
- Zone d'influence amont > 800 mètres avec une rive droite aménagée
- Présence d'un captage AEP
- Seuil mis « à sec » tous les ans pour faciliter le passage piéton/véhicule
- Un seuil dégradé avec une structure hétérogène et une passe à poisson inopérante





Le débat 2008-2013 : Le renouvellement d'autorisation d'exploitation

- Le référendum d'initiative populaire
- La viabilité économique de l'aménagement

Période d'exploitation 30 ans pour un temps de retour sur investissement prévu de 9 ans

*Bilan financier en 21 ans de fonctionnement : - **859 872 euros***

- De nombreuses autres problématiques mises en évidence : continuité, sécurité, altération de la qualité des eaux
- L'avis défavorable de la CLE du SAGE Tarn-Amont et la décision du préfet



PRÉFET DE LA LOZÈRE



Achat du site par la fédération

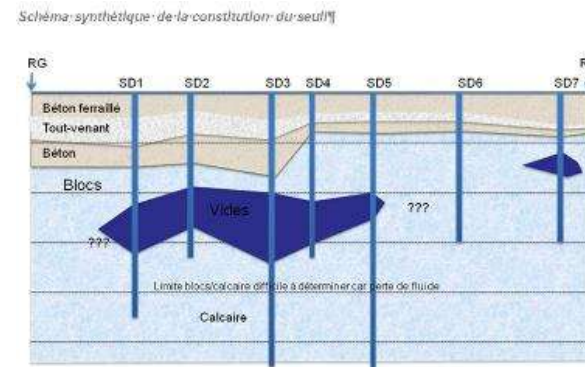
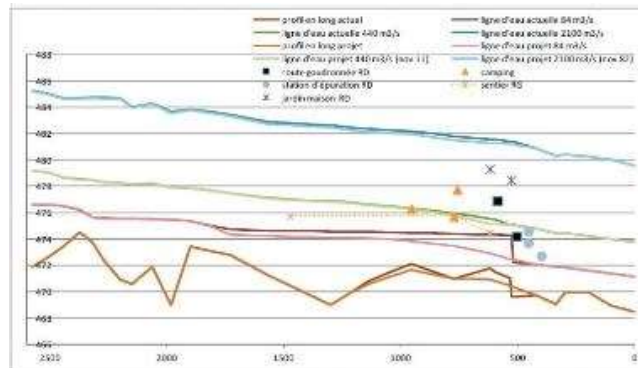




Partage et choix du scénario de restauration 2013-2015

- Un comité de pilotage intégrant 20 acteurs différents sous la présidence de la fédération
- L'effacement, des gains attendus multiples
- Mesures préventives ou compensatoires envisagées

Modification du captage d'AEP, traitement de la ripisylve,
Création d'une nouvelle berge/des voies de cheminements dans le respect du site classé





La mise en sécurité du site 2013-2018

- Le comité de suivi
- Les aménagements
- Le démantèlement des éléments de la centrale





La procédure administrative 2016-2018

- Deux procédures réglementaires

Une autorisation unique pour le IOTA soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau

Un permis de démolir en site classé

- Le renforcement du volet environnemental et du volet site classé
- Les recours en justice de l'association CODEF





L'organisation administrative et technique du chantier 2013-2018

- La maîtrise d'ouvrage de la fédération

Organisation des réunions, apports des compléments au dossier, organisation de l'enquête publique, demande financières

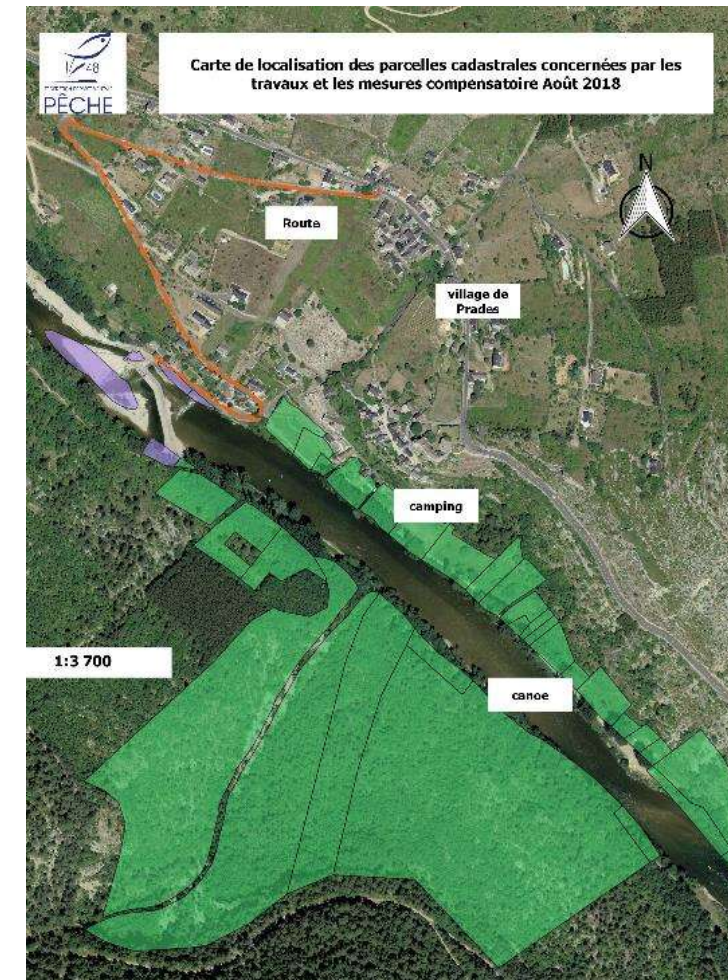
- Le contact avec les 33 propriétaires

- L'organisation du chantier du seuil et de la ripisylve

Choix d'un Maître d'œuvre et des Entreprises

Gestion des loisirs d'eau vive et du public en phase chantier

Outils de communication visuels

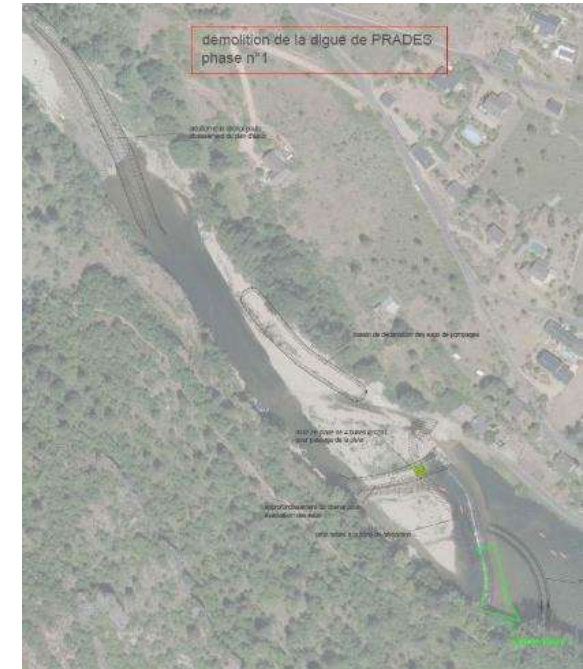




Le chantier d'effacement

- Le suivi
- Les différentes phases - 20/08 au 26/10
- Quelques réajustements

Dans chaque cas, validation par la DDT, l'AFB, la DREAL, l'ABF et l'Agence de l'eau





La gestion de la ripisylve

- Les risques et les autorisations administratives en site classé

Peupliers de 30 m de haut en bordure du Tarn – Castor – Crues cévenoles – fréquentation touristique – Abaissement de la ligne d'eau

- Calendrier et organisation

54 arbres en rive droite et gauche en phase chantier (hors période touristique) / Coupe sélective / Valorisation du bois





La fin de la remise en état du site 2018-2019

- La remise en état de la rive droite
- Une découverte inattendue et problématique suite à l'érosion : des pieux
- La mise en sécurité 2019

Réunion DDCSPP/Préfecture/Loueur de canoës
Organisation de la saison estivale





Le suivi incidence écologique, organisation 2018-2023

- Suivi qualité des eaux compartiment invertébrés aquatiques : DREAL Occitanie et AFB48
- Suivi de la température et de la qualité sur les sites de baignade : ARS48
- Evolution de l'habitat du castor : ONCFS et FDAAPPMA48
- Suivi du paysage et de la ripisylve : FDAAPPMA48 et ABF/DREAL site Classé
- Suivi morphologique : Agence de l'eau Adour-Garonne





Le suivi incidence : les pistes de réflexion

- Les variations des habitats piscicoles
- Impact de l'abaissement du niveau de l'eau sur la ripisylve
- Lien entre le rééquilibrage du lit du Tarn et la fréquentation du castor



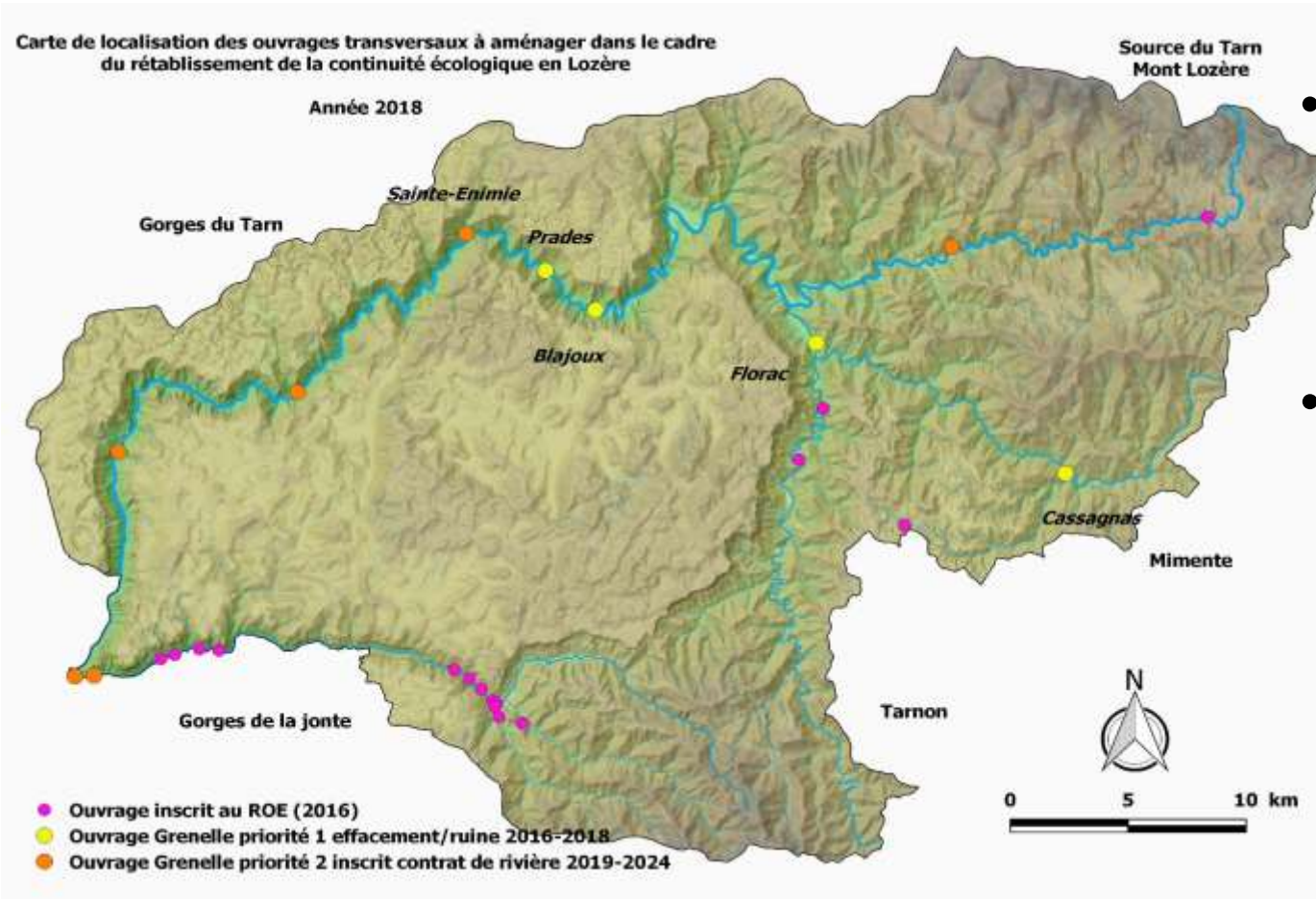
2018



2019



Bilan et perspectives de restauration de la continuité sur le bassin du Tarn en Lozère



- 4 ouvrages traités entre 2013 et 2019 ayant tous un usage. Ouverture de plus de 30 km entre le cours du Tarn et de la Mimente
- Perspectives d'aménagement (orange)
5 ouvrages études et travaux dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont
Ouverture également de plus de 30 km entre les sources et les gorges du Tarn